

2012 328-0020



PREFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

**ARRETE PREFECTORAL APPROUVANT LA REVISION DE
LA CARTE COMMUNALE DE LA COMMUNE DE LOUBIENG**

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.110, L.111-1, L.121-1, L.124-1, L.124-2, R.124-1 et suivants,
Vu la carte communale de Loubieng approuvée par arrêté préfectoral n° 2007 207-15 du 26 juillet 2007,
Vu l'arrêté du maire de Loubieng en date du 14 mai 2012 soumettant à enquête publique le projet de révision de la carte communale,
Vu les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 14 août 2012,
Vu l'avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles en date du 17 février 2012,
Vu l'avis favorable de la Chambre d'agriculture en date du 30 mai 2012,
Vu la délibération du conseil municipal de Loubieng en date du 4 octobre 2012 approuvant la révision de la carte communale,

Sur proposition du secrétaire général des Pyrénées-atlantiques,

ARRETE

Article 1er – La révision de la carte communale de Loubieng est approuvée telle qu'elle est annexée au présent arrêté.

Article 2 – Les décisions individuelles relatives à l'occupation et à l'utilisation de sol régies par le code de l'urbanisme demeureront délivrées au nom de la commune.

Article 3 – Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. Mention de cet affichage sera en outre insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et des informations de la préfecture des Pyrénées-atlantiques.

Article 4 – Le secrétaire général des Pyrénées-atlantiques, le maire de la commune de Loubieng et le directeur départemental des Territoires et de la Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pau, le 23 NOV. 2012

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoist DELAGE

Direction départementale des Territoires et de la Mer
des Pyrénées-Atlantiques

Pau, le 3 décembre 2012

Service aménagement, urbanisme, risques

Pôle Urbanisme Grand Pau Val d'Adour

Affaire suivie par : Laurent Lagarde
Laurent.Lagarde@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
Téléphone : 05 59 80 86 49
Courriel : ddim@pyrenees-atlantiques.gouv.fr



Monsieur le Maire,

Vous avez transmis à monsieur le Préfet pour approbation la carte communale révisée que votre Conseil Municipal a approuvée par délibération en date du 4 octobre 2012.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie de l'arrêté préfectoral n°2012-328-0020 du 23 novembre 2012 approuvant la révision de la carte communale sur le territoire de votre commune.

Je vous serai obligé de bien vouloir faire procéder aux mesures de publicité conformément à l'article R.124-8 du code de l'urbanisme, à savoir :

- affichage de la délibération et affichage de l'arrêté préfectoral prévu dans son article 3 ;
- insertion d'une mention de ces affichages (modèle ci-joint) dans la République des Pyrénées, Eclair des Pyrénées, Sud Ouest ou journal habilité à publier des annonces légales).

Vous voudrez bien me faire parvenir le certificat attestant de ces affichages et copie de l'insertion dans la presse.

La carte communale révisée entrera en vigueur dès l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité (premier jour d'affichage et insertion dans la presse).

Afin d'alimenter notre SIG, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire parvenir une version numérique de la carte communale approuvée : les pièces écrites au format pdf, les pièces graphiques dans un format compatible avec Mapinfo.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef de Pôle Urbanisme,

Marc Morvoisin

D.l.: Pôle Urbanisme

Monsieur BARTHET
Maire de LOUBIENG
Mairie
400 chemin de l'Eglise
64300 LOUBIENG

Horaires d'ouverture : 8h30 - 12h00 / 14h00 - 16h30
Tel : 05 59 80 86 00 - fax : 05 59 80 96 07
Café administratif - Boulevard Tourasse - 64332 Pau cedex
Bus : lignes 2, 6, 8, 13